



Carte de sejour mention salarié probleme avec mes patrons

Par **nadia_123123**, le **21/09/2009** à **20:08**

Bonjour,

algerienne depuis 10 ans en France sans papiers j'ai travaillé depuis 2 ans comme nounou chez des particuliers il ne m'avais jamais demandé si j'avais mes papiers ou pas, sauf ma carte vitale qu'il on pris pour me déclarer je viens d'être regularisée par les 10 ans et par le travail puisque j'ai fourni toutes les preuves de présence + les contrats de travail. parfaite integration

ils m'ont remis les documents cerfa à faire remplir par mes employeurs l'engagement de payer la taxe auprès des services de l'immigration mes patrons l'on fait surtout par peur de represailles.

aujourd'hui ils me rendent la vie impossible par du chantage, stress surcharge de travail de vraie tenardières!

ils me demandent de leur rembourser la taxe due à l'ofii

j'ai peur d'avoir des problèmes et ne pas pouvoir renouveler ma carte si je démissionne de plus la loi dit qu'il faut que je reste avec eux 1 an

je suis au bord de la dépression puis je aller aux prud'hommes ?

Par **nadia_123123**, le **23/09/2009** à **23:33**

personne pour me répondre? grrrrr!

Par **punj**, le **24/09/2009** à **12:44**

Bonjour,

vous êtes d'origine algérienne, donc au bout de 10 ans de présence sur le territoire français vous avez le droit de faire une demande de carte de séjour, ce qui veut dire vous n'avez pas besoin d'avoir peur de votre employeur. Pour plus d'infos sur vos droits du travail vous pouvez appeler la Direction du Travail pour vous renseigner , sachant que vous n'avez pas besoin de donner des infos ni sur vous ni sur votre employeur. Ils vous expliquent tout.

D'ailleurs, je ne sais pas si vous pouvez justifier votre présence de 10 ans en France au cas où on vous demanderait...

pour plus d'info aller sur le lien ci-dessous ou lisez les messages des autres gens sur ce forum, vous allez sûrement trouver une réponse à votre question.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N20306.xhtml?&n=Etranger%20-%20Europe&l=N19804>

Cordialement.

Par **nadia_123123**, le **24/09/2009** à **20:12**

merci pour votre réponse, oui je peux justifier de ma présence en France depuis 10 ans tout comme je l'ai fait à la préfecture j'avais même un surplus de preuves! impôts, assurance mutuelle, relevés de banque etc...

j'ai appelé l'ofii, leur ai exposé mon problème ils m'ont dit d'aller à la préfecture pour leur expliquer mon cas et leur demander l'autorisation de quitter les patrons... qu'en pensez vous serait-il plus judicieux?

merci amicalement